LE DENIER, **TOUS CONCERNÉS**

L'Église vit uniquement de notre générosité…

Pour faire vivre nos **263 prêtres** et **37 séminaristes**

Le denier permet que tous les prêtres du diocèse, notamment les prêtres retraités, puissent **vivre de façon décente**.
Vos dons permettent également de former les 37 séminaristes du diocèse et rémunérer les 234 laïcs en mission écclésiale (91 équivalents temps plein) qui interviennent au sein de votre paroisse et du diocèse.

Pour entretenir nos **74 paroisses** et assurer leur fonctionnement

Le denier permet, grâce à la solidarité diocésaine et inter-diocésaine, de **pourvoir aux besoins de vos paroisses** pour l'entretien, l'aménagement des lieux de culte, locaux paroissiaux…

Ils donnent les moyens à nos prêtres, nos 58 diacres et nos 10 500 bénévoles d'assurer le fonctionnement de nos paroisses.

Pour financer la **mission pastorale**

Soutenir la mission pastorale, c'est donner les moyens aux paroisses de continuer leurs nombreuses activités : la célébration des sacrements, le catéchisme, la formation des chrétiens, l'animation des lieux d'accueil et d'écoute, les pèlerinages, les groupes de partage, les activités de loisirs proposées aux enfants.

COMMENT MON DON EST-IL UTILISÉ ?

Sur 100 €

99 € sont destinés au soutien de la **mission de l'Église**

1 € est dédié aux **frais de collecte**

BUDGET DU DIOCÈSE EN 2016

D'ou viennent les **ressources** du diocèse ?

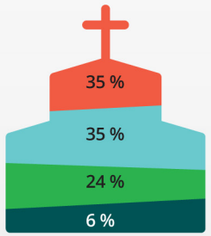

- Denier
- Quêtes, dons divers…
- Autres ressources spécifiques : Chantiers du Cardinal, formation, troncs, cierges…
- Legs et ressources exceptionnelles

Dépenses du diocèse : 24,3 M€*

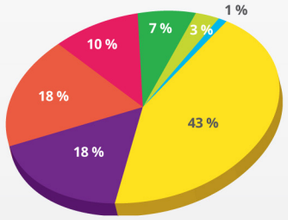

- Activités pastorales : 43 %
- Solidarité paroissiale travaux : 18 %
- Prêtres** : 18 %
- Laïcs : 10 %
- Frais de fonctionnement : 7 %
- Solidarité interdiocésaine : 3 %
- Frais de campagne : 1 %

* Hors dotation provision d'exploitation
** Dont solidarité prêtres étrangers étudiants = 500K€

Dans les trois ans à venir, le diocèse devra financer les indispensables gros travaux de mise aux normes handicapés, les projets de réhabilitation des locaux paroissiaux et la construction de l'église de Montigny.

Un commissaire aux comptes indépendant certifie la régularité des comptes du diocèse et la bonne utilisation des fonds collectés.

JE DÉCIDE DE SOUTENIR RÉGULIÈREMENT MON ÉGLISE GRÂCE AU **PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE.**

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Titulaire du compte :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Établissement teneur du compte à débiter :

Etablissement

Agence :

Adresse :

Code postal : Ville :

IBAN :

BIC :

Date et signature

☐ **J'autorise l'Association Diocésaine de Versailles à prélever sur mon compte la somme de :**

€, le 15 du mois.

☐ mensuellement ☐ trimestriellement

Je peux interrompre mes versements à tout moment sur simple lettre adressée à l'Association Diocésaine de Versailles, 16 rue Mgr Gibier - 78000 Versailles, ou par mail : **isabelle.moricel@catholique78.fr**

Association diocésaine de Versailles
N° ICS : FR 92 ZZZ 001361

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant en nous écrivant.

Référence Unique du Mandat (RUM) à remplir par l'ADV :

Votre prélèvement est identifié par une référence unique de mandat (RUM), à votre disposition avec votre échéancier sur simple demande.